

République Française
Département Seine-et-Marne
Marolles-sur-Seine

Procès-Verbal

Séance du 26 Février 2026

L' an 2026 et le 26 Février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Marolles sur Seine sous la présidence de POIREAU Julien Maire

Présents : M. POIREAU Julien, Maire, Mmes : AQUILON Dominique, BOUSSAHA Stéphanie, FARGE Adeline, HONDERLIK Michèle, LAURIE Véronique, MANNOLINI Paola, SAVOURAT Christelle, TASSEL Marie-Rose, MM : DALIBON Michel, FONTAINE Frédéric, MILANO Frédéric, PAVIOT Jean-Pierre, PELLERIN Jean-Brice

Excusé(s) ayant donné procuration : M. AMATO David à Mme LAURIE Véronique

Absent(s) : Mme LECOUSTRE Laurie, M. LAMBERT Joachim

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 17
- Présents : 14

Date de la convocation : 18/02/2026
Date d'affichage : 18/02/2026

Acte rendu executoire
après dépôt en Prefecture de Seine-et-Marne
le : 23/03/2026

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOUSSAHA Stéphanie

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité

Décision prise par le Maire par délégation (délibération n°2024-16 en date du 16 mai 2024) :
- Décision DEC2026-01 en date du 23/02/2026 - Attribution de concession funéraire

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Délibération pour le versement d'une avance sur la participation au SITCOME - D2026_05
Fixation du prix de vente de la parcelle cadastrée D504 au 48 Rue Grande - D2026_06

Délibération pour le versement d'une avance sur la participation au SITCOME
réf : D2026_05
Il est présenté :

Monsieur le Président du SITCOME sollicite les 18 communes adhérentes au SITCOME afin d'obtenir une avance sur participation des communes volontaires sous forme de convention d'avance remboursable ;

Attendu que la commune dispose d'une disponibilité de trésorerie et qu'elle est adhérente au SITCOME ;

Vu la participation versée par la commune au SITCOME sur l'exercice budgétaire 2025 ;

Attendu que le SGC de Fontainebleau a confirmé la possibilité pour chaque commune adhérente au SITCOME d'octroyer une avance remboursable sur participation si cette avance fait l'objet d'une convention d'avance remboursable in fine avec droit de reprise ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SITCOME en date du 04/02/2026 approuvant une demande de versement anticipé d'une partie de la participation des communes ;

Vu le projet de convention présenté le 28/01/2026 et lors du Comité Syndical du 04/02/2026 validé par ce dernier ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

VALIDE le versement d'une avance remboursable sur la participation de la commune au SITCOME pour un montant de 3.500€ au titre de l'avance sur participation 2026 ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'avance remboursable in fine avec droit de reprise avec le SITCOME ;
AUTORISE Monsieur le Maire à verser la somme correspondante au SITCOME ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération ;
INSCRIT la somme de 3.500 € en recette comme en dépense au compte 276358 ;

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Fixation du prix de vente de la parcelle cadastrée D504 au 48 Rue Grande
réf : D2026_06
Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens ;

Vu la délibération en date du 16 mai 2024 portant proposition de vente des parcelles cadastrées D503 et D504 sis au 48 Rue Grande ;

Vu l'estimation de l'agence IAD de la parcelle cadastrée D504 au prix de 155 000€ ;

Vu la proposition de l'agence IAD de vente de la parcelle cadastrée D504 d'une superficie de 550m² sis au 48 rue Grande reçue le 15/02/2026 au prix de 155 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
APPROUVE la vente de la parcelle D 504 sis au 48 Rue Grande d'une superficie de 550m² au prix de 155 000€
AUTORISE le maire à signer tous les documents afférents à cette vente

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 19:50

En mairie, le 27/02/2026

Secrétaire de séance
Mme BOUSSAHA Stéphanie

Boussaha

Le Maire
Julien POIREAU

